

SOUS-DIRECTION CRIMES DE GUERRE ET GÉNOCIDE



Le soutien aux enquêtes et aux poursuites relatives au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité

Le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont les actes criminels les plus graves intéressant la communauté internationale tout entière. Ils ont des effets durables sur les sociétés et peuvent continuer à porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des communautés, des régions et des nations plusieurs décennies après les faits.

La position clairement affirmée par la communauté internationale est que la prévention de ces crimes ainsi que les enquêtes et les poursuites les concernant sont essentielles pour lutter contre l'impunité. INTERPOL est idéalement placé pour diriger et renforcer les actions menées dans l'objectif d'aider les services chargés de l'application de la loi, les tribunaux pénaux internationaux et les services judiciaires nationaux à lutter contre le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

INTERPOL collabore depuis 1994 avec les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda créés par les Nations Unies. Son Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions visant à accroître le soutien apporté à ses pays membres et à ses organisations partenaires dans le cadre de la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que des enquêtes et des poursuites engagées à l'encontre de leurs auteurs.

Afin d'améliorer sa réponse face à ces formes graves de criminalité internationale, INTERPOL a créé en son sein, en 2014, une unité de lutte spécialisée.

GÉNOCIDE, CRIMES DE GUERRE ET CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

► LES ACTIVITÉS D'INTERPOL

À INTERPOL, nous avons mis en place toute une série d'activités destinées à apporter un appui opérationnel stratégique et un soutien aux enquêtes, ainsi qu'à accroître la coordination et la coopération entre les parties concernées:

Appui opérationnel

INTERPOL apporte un appui opérationnel à ses organisations partenaires telles que les tribunaux pénaux internationaux et les autorités judiciaires, ainsi qu'à un nombre croissant de services de lutte contre les crimes de guerre de ses pays membres. Nous facilitons l'accès aux services, aux outils techniques, aux ressources et à l'expertise de l'Organisation en ce qui concerne les crimes internationaux les plus graves. Nous aidons également nos pays membres et organisations partenaires en assurant la mise en commun des informations et en coordonnant les enquêtes internationales.

Formation et perfectionnement

Les enquêtes sur les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité nécessitent une formation et des connaissances spécialisées. À INTERPOL, nous jouons un rôle clé en ce qui concerne le renforcement des capacités des enquêteurs travaillant sur ces formes graves de criminalité internationale.

Grâce à notre Formation internationale en matière de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, une centaine d'enquêteurs de 30 pays et de six organisations internationales ont été formés aux techniques d'enquête les plus récentes. L'objectif est de mettre en place des pratiques standard dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne le recueil et le traitement d'éléments de preuve relatifs aux crimes de guerre et aux massacres de masse, notamment en élargissant les capacités d'enquête et de poursuites relatives aux actes de violence à caractère sexuel et sexiste.

Établissement de partenariats

Nous nous efforçons de développer la coopération et de créer des partenariats stratégiques, notamment avec des organisations non gouvernementales et des réseaux de spécialistes travaillant dans le domaine, de manière à permettre l'échange d'expertise et à optimiser l'impact de nos initiatives aux niveaux national et international.

La Réunion internationale d'experts sur le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité offre un espace d'information et de débat aux spécialistes, et s'inscrit dans le cadre de l'action continue d'INTERPOL en faveur du renforcement de l'expertise internationale dans ce domaine.

Nous coordonnons au nom d'INTERPOL l'établissement de coopérations, en collaboration avec la Cour pénale internationale et des structures telles que le « réseau européen de points de contact en ce qui concerne les personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ».

Centre international d'information et de coordination

L'unité Crimes de guerre et génocide coordonne les échanges d'informations entre les pays membres et les partenaires internationaux afin de permettre l'entraide judiciaire la plus large possible et la coopération la plus efficace. Nous aidons par ailleurs nos partenaires nationaux et internationaux en analysant et en mettant en commun les éléments de preuve et les renseignements se rapportant au génocide, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité.

